



**Manque de personnel, Manque de moyens  
dans les EHPAD ça suffit !  
mardi 30 janvier 2018, en grève!**

L'insuffisance des effectifs et des moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et dans les services d'aide à domicile, est reconnue par tous. Depuis plusieurs années, les organisations syndicales dénoncent cette insuffisance, même la mission parlementaire IBORRA l'a relevée dans ses conclusions.

A cela s'ajoute la réforme de la tarification introduite par la Loi vieillissement dite « ASV », qui va se traduire par des suppressions massives de postes, et une prise en charge des résidents encore plus dégradée.

Loin de répondre aux demandes de l'ensemble du secteur, le Président de la République refuse de recevoir une délégation des organisations syndicales.

Suite aux propos de la Ministre de la santé considérant que les difficultés des EHPAD seraient dues à « *un problème de management* » et non uniquement à une question du financement, les organisations réunies ce jour condamnent de telles déclarations qui ont pour objectif d'occulter la baisse des moyens alloués aux établissements

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO, CFDT, SUD et UNSA des secteurs de la santé publique (Fonction Publique Hospitalière et Territoriale) et de la santé privée (associative et à but lucratif) du Puy de Dôme, appellent les personnels des établissements accueillant des personnes âgées et des services à domicile à faire grève le mardi 30 janvier 2018.

Cette grève nationale décidée par les fédérations CGT, FO, CFDT, SUD et UNSA a pour objectif d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers les personnes âgées indissociables de l'amélioration des conditions de travail des professionnels, en exigeant du gouvernement qu'il réponde à nos revendications :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par la Plan Solidarité Grand Age
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés
- Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des conventions collectives nationales.

**Mardi 30 janvier 2018  
Rassemblement à 10h place de Jaude**

Un rendez-vous a été sollicité pour qu'une délégation soit reçue par le Préfet, le Directeur de la Délégation Territoriale de l'ARS et le Président du Conseil Départemental.